

**Sujet :** [INTERNET] EUP PPRmt Châteaudun note à l'attention de M. le commissaire

**De :** > j28moulin (par Internet) ·

**Date :** 18/11/2021 à 15:00

**Pour :** ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Veillez trouver en pièce jointe quelques remarques sur l'intéressante note de présentation du PPRmt de Chate d'Alp Géorisques

—Pièces jointes : \_\_\_\_\_

remarques sur la note de présentation.pdf

963 Ko



## Remarques sur la note de présentation

Concernant la note de présentation du PPRmt, il faut reconnaître qu'au bout de 38 années, nous avons une analyse sérieuse et utile faite par Alp Géorisques.

Afin de dépasser les affirmations tenues par des responsables et entretenues par la propagande sur la « malheureuse catastrophe naturelle de 1983 avec son emplacement dangereux », il serait utile de lire les éléments ci-dessous tirés des pages concernant les N° 29 , 33 et 35 rue des Fouleries ( ma maison détruite par les égouts, le restaurant le Caveau et les grottes du Foulon avec ses dizaines de milliers de visiteurs). .

Concernant le 29 rue des Fouleries, emplacement de ma maison détruite, il est précisé qu'il n'y a eu aucun éboulement sur cette zone.

La note rappelle le glissement de terrain **superficiel** qui a détruit la maison. Ce glissement était du au débordement du collecteur d'eau pluviale du mail est-il précisé. **Si en dehors de cette note, les causes de l'accident de 1983 avaient été étudiées, au vu de nos alertes méprisées, il aurait été permis de comprendre que le phénomène n'a pas été spontané mais que ce sont les infiltrations mois après mois qui ont fini par déclencher le détachement des 200 t de terre du coteau.**

**Les égouts et le mépris ont blessé, tué, détruit mais il s'agit officiellement avec enquêtes peu regardantes d'une catastrophe très naturelle...**

La copie de page ci-dessous de la note indique la réfection du mail et de ses égouts :

Le collecteur d'eau pluviale toujours existant, réaménagé depuis l'événement, est situé sur un point bas qui a été remblayé.

La zone à l'origine du glissement a fait l'objet d'importants travaux depuis :

- suppression d'une partie du parking existant ;
- aménagement d'un jardin promenade le long du rebord du plateau comme à l'origine au début du 20<sup>ème</sup> siècle ;
- Reprise des évacuations d'eau pluviale.



Figure 32: Collecteur d'eau pluviale à l'amont de la zone du glissement de terrain



Ces travaux ont probablement permis de limiter l'occurrence du phénomène. Néanmoins un risque d'obstruction du collecteur est toujours possible compte tenu de la présence d'épine de pin, végétaux divers ou débris à proximité. Le phénomène décrit précédemment, pourrait donc se reproduire sur cette zone.

commission plénière du conseil municipal de 17 Aout 1983, évidemment jamais prise en compte dans les enquêtes. Ce document indique que dans les jours malheureusement après accident, sans prise en compte de nos alertes, les travaux ont été réalisés et que le problème a été réglé pour cet endroit.

Ce document aurait du figuré dans les enquêtes il y a 38 ans. Mais peut-être gênait-il M. Venot pour sa demande de plan de prévention, solution pour dégager la responsabilité du maire.

Il apparaît impératif à la Commission que les travaux de stabilisation de la terre du coteau soient réalisés avant le 15 Octobre 1983.

Pour remédier aux causes ayant provoqué cet effondrement, la Ville fait actuellement effectuer des travaux de renforcement et de remplacement des canalisations d'évacuation des eaux pluviales du Mail (augmentation des diamètres de ces canalisations, passage de la canalisation principale d'un diamètre de 200 mm à un diamètre de 600 mm, remplacement du puits maçonné par une canalisation de 1000 mm de diamètre).

Les Services Techniques Municipaux ont, d'autre part, été chargés de poursuivre l'étude en vue de la construction sur l'arête du coteau d'un muret destiné à empêcher le déversement des eaux de ruissellement sur le coteau et ainsi éviter la présence de "cascades" dont l'existence aurait été signalée depuis de nombreuses années aux services municipaux, selon certains témoignage

A ce propos, des recherches sont faites dans les services pour connaître le cheminement de ces informations et aboutir notamment à la mise en place d'un système efficace d'exploitation des informations reçues en Mairie.

Notez la dernière phrase : M. Venot maire, souhaite aboutir à la mise en place d'un système efficace d'exploitation des informations reçues en mairie ! Pendant plus de trois décennies, ce fut lettres, alertes sans réponses. Ma voisine Mme Boisset propriétaire du restaurant est décédée sans avoir de réponse sur la réfection des égouts du mail ( lettre fournie dans précédent message )

La note indique que le phénomène pourrait se reproduire s'il y avait obstruction du collecteur par la présence d'épine de pin ou végétaux. En 38 ans, j'ai eu l'occasion d'observer, il n'y a jamais eu de problème. Au vu du document ci-dessus, vous pouvez remarquer que suite à l'accident, le réseau a été largement surdimensionné, n'est plus soumis aux destructions par les poids lourds puisque le mail est devenu jardin à cet endroit. Cela a été correctement traité.

Par contre dans la descente du mail à la rue des fouleries, j'ai fait deux photos il y a quelques jours. Vous remarquerez qu'il s'agit d'un petit collecteur.



Au vu du traitement de cet accident par la mairie de Chateaudun, des trop nombreux dysfonctionnements constatés, du souci de petits arrangements incohérents avec la notion de risque invoquée plus que de la réalité, d'une volonté de prévention essentiellement de risques de responsabilité, tout est possible. Néanmoins Chateaudun n'est pas une ville de haute montagne. Mais dois-je être victime des défaillances de la mairie ?

Pour le restaurant voisin, au-dessus de la falaise, le coteau à forte pente est très boisé. Il est parsemé de matériaux, bois morts, petites pierres qui tombent sur la terrasse du bâtiment. Un important éboulement se serait produit sur cette propriété de 17/12/1818. S'il n'y a pas eu de coulée boueuse sur cette propriété, cela est possible vu la forte pente du talus et des terrains de couverture présent. Un filet partiellement visible dans la végétation, comblé par des matériaux de toute sorte ne fait plus office de protection et apparaît insuffisant pour des chutes de blocs.

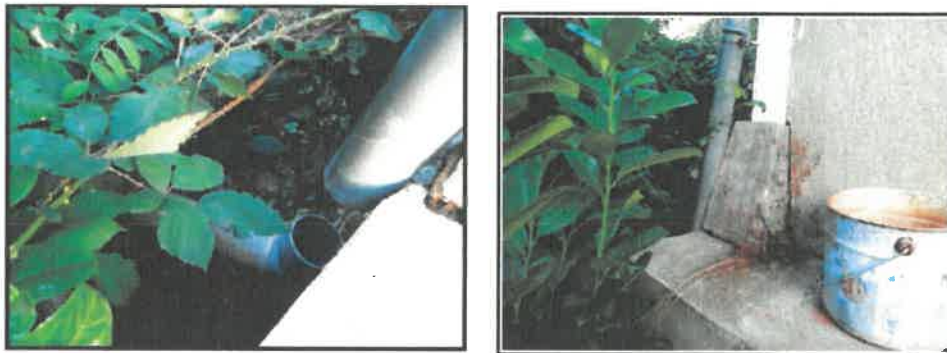


Figure 36: Gouttière qui rejette les eaux pluviales dans la falaise au n° 5, rue de la Mail

#### IV.1.3.1.13. Grotte de Foulon au 35, rue des Fouleries

La propriété au 35, rue des Fouleries comprend une cavité 

Concernant l'assainissement, la note indique qu'un bâtiment construit en partie sur la falaise au-dessus du restaurant rejette directement ces écoulements pluviaux dans la falaise. Il y a donc potentiellement un risque accru de coulées boueuses sur ce secteur compte tenu de ces rejets anarchiques.

**38 ans après ! avec un PER, un PPRmt et ses multiples révisions, des milliers de pages de documents sur le sujet, nos deux élus qui souhaitent un plan le plus précis et rigoureux possible ! Dans la vraie vie, les dunois subissent des contraintes, des spoliations, sans que l'essentiel soit réglé (problèmes d'assainissement comme ici ou rue de Chartres et Jean Moulin, mépris des alertes, réunion préconisées tous deux ans pour développer la culture du risque jamais réalisées...etc...).**

Concernant le N° 35, les grottes du foulon, l'entrée serait en revanche très exposée aux chutes de petits blocs. Des filets plaqués avec ancrages protègent mais pourraient s'avérer vulnérable à des chutes de blocs plus massives. A l'aplomb de la falaise, le coteau présente une forte pente.







La note parle de végétation abondante. Certains habitants des rues de Chartres et Jean Moulin m'ont parlé de végétation basse avec racines adaptées au maintien du coteau. Vous remarquerez sur les photos ci-dessus que les visiteurs des grottes peuvent admirer les grands arbres dans la pente forte.

Avant d'interdire à mon voisin une remorque sauna dans ma grotte pendant que l'on autorise des centaines de clients et des milliers de visiteurs pour les activités de M. Philippot, de me laisser sans solution suite à la destruction par les égouts de ma maison, ne pourrait-on pas mieux entretenir le coteau, examiner la solution positive de parking public suggérée et mettre fin au profond mépris qui perdure.

Je retiens que s'il n'y a pas de forte pente, pas eu d'éboulement au-dessus de ma maison détruite, il y a une forte pente précisée pour le restaurant et les grottes du foulon, il y a eu un important éboulement signalé pour le restaurant et que l'eau coule toujours sur le coteau au dessus du restaurant, 38 ans après.

Voilà de quoi revoir certaines idées véhiculées par une propagande officielle douteuse.